DELIBERATION N°CP 10-969 B – FONDS D'INTERVENTION, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ESPACE RURAL

DU 17 NOVEMBRE 2010

(Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise)

PREFECTURE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE
30 NOV. 2010
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du CR 30-03 du 26 juin 2003 relative à la refonte de la politique d'aide à l'aménagement et au développement rural ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération n° CP 09-1203B du 17 novembre 2009 relative à l'approbation de la convention-type concernant l'aménagement et le développement rural ;

VU Le règlement budgétaire et financier de la Région adopté par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2010 ;

VU La délibération n° CP 08-581A du 12 juin 2008 pour la commune de GOUAIX,

VU Le rapport CP 10-969 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de l'Aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ;

VU L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve la convention type « Aménagement et Développement Rural », jointe en annexe 1 de la présente délibération, qui annule et remplace la convention type « Aménagement et Développement Rural » adoptée par délibération n° CP 09-1203B du 17 novembre 2009.

Article 2 :

Décide de participer au titre du dispositif « Aménagement et équipement de l'espace rural » au financement des projets détaillés en annexe 3 la présente délibération par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention, conforme à la convention-type jointe en annexe 1 à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil régional à la signer.

Maîtres d'Ouvrage Publics bénéficiaires	**Intitulé de l'opération**	**Localisation**	**Montant de la subvention régionale en €** 30% de la dépense subventionnable **(30%, 40% ou 20%)**
SEINE-ET-MARNE			
Bazoches-les-Bray	Eglise	Bazoches-les-Bray	50 397,60
Blandy-les-Tours	Travaux de restauration de l'ouvrage d'art "pont du moulin sur le rû d'Ancoeur"	Blandy-les-Tours	29 295,00
Bombon	aire de jeux	Bombon	2 403,00
Cannes-Ecluses	réhabilitation du rez de chaussée de la mairie	Cannes-Ecluses	48 065,10
Chauconin-Neufmoutiers	Rénovation de l'église	Chauconin-Neufmoutiers	91 500
Chevry-en-Sereine	terrain multisports	Chevry-en-Sereine	21 408,30
Choisy-en-Brie	Rénovation de l'église	Choisy-en-Brie	40 082,46
Couilly-Pont-aux-Dames	Mairie	Couilly-Pont-aux-Dames	91 500
Dhuisy	lavoir	Dhuisy	14 700,00
Echouboulains	Plateau sportif	Echouboulains	22 136,70
Esmans	Aire de jeux	Esmans	7 348,35
Evry-Gregy-sur-Yerres	Terrain multisports	Evry-Grgy-sur-Yerres	12 367,92
Fontenailles	Plateau sportif	Fontenailles	25 004,40
Jaignes	extension de l'école (préau - sanitaires et galerie de liaison des équipements publics)	Jaignes	85 301,25

Longperrier	Restauration de l'église Sainte-Madeleine (1ère phase)	Longperrier	91 500
May-en-Multien	Maison des associations	May-en-Multien	49 800
Moussy-le-Vieux	Restauration de l'église Saint-Martin 2ème tranche)	Moussy-le-Vieux	91 500
Noisy-sur-Ecole	Restauration de l'église	Noisy-sur-Ecole	91 500
Pommeuse	Aménagement de la place de tresmes et des abords	Pommeuse	91 500
Sammeron	Réfection des façades de la mairie et de l'école	Sammeron	55 500,00
Tancrou	classe élémentaire - préau - local de rangement et abords	Tancrou	91 500,00
Vimpelles	Maison des associations	Vimpelles	45 000,00
Voinsles	Construction d'un local technique	Voinsles	17 876,82
Yvelines			
Andelu	Création d'un pôle enfance	Andelu	31 902,44
Emancé	Restauration de l'église	Emancé	91 500
Follainville-Dennemont	Construction d'une école élémentaire et d'un restaurant scolaire - Follainville- Dennemont	Follainville-Dennemont	91 500
Oinville-sur-Montcient	Restauration du mur de l'église	Oinville-sur-Montcient	51 180
Raizeux	Restauration de l'église	Raizeux	69 990
Sivom ABC	Construction d'une école à Condé-sur-Vesgre	Condé-sur-Vesgre	200 000
Essonne			
Angervilliers	Création d'un commerce multiservices	Angervilliers	91 500
Gometz-le-Chatel	Aménagement d'une aire de jeux	Gometz-le-Chatel	17 826,93

Val d'Oise			
Bernes-sur-Oise	Restauration de la mairie	Bernes-sur-Oise	91 500
Chérence	Restauration de la flèche en ardoise	Chérence	64 795,20
Nucourt	Mise en valeur de trois croix	Nucourt	14 490,64
		TOTAL GENERAL	**1 983 372,11**

Article 3 :

Affecte une autorisation de programme de **1 983 372,11 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 : « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-001 (153001) « aménagement et équipement de l'espace rural », action 15300103 « Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural» du budget 2010, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Article 4 :

Désaffecte 84 611,36, € de la subvention de la commune de Gouaix voté lors de la délibération n° CP 08-581A du 12 juin 2008 sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural », action fonds d'intervention, aménagement et équipement rural du budget 2008.

Article 5 :

Accepte la dérogation visée à l'article 17 du règlement budgétaire et financier pour le dossier 10022745 « Acquisition et réhabilitation de la boulangerie-pâtisserie » et autorise en faveur de la commune de Bagneaux-sur-Loing (77) la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 29 décembre 2009.

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 30 NOV. 2010

Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Convention-type « Aménagement et développement rural »

CONVENTION TYPE
« AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL »

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, [Monsieur Jean-Paul HUCHON],
En vertu de la délibération N°[du [
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

La commune / le groupement de communes dénommé :
Représenté(e) par :
En vertu de :
ci-après dénommée « la collectivité »

d'autre part,

PREAMBULE :

La commune / le groupement de communes a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional « Aménagement et développement rural » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 30-03 du 26 juin 2003.
Ce dispositif prévoit d'accompagner les communes ou les intercommunalités de moins de 3 000 habitants dans leurs efforts d'amélioration des conditions de vie en milieu rural, de réalisation de logements locatifs à caractère social et d'aide à la sauvegarde des éléments du patrimoine historique et vernaculaire.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° [*CP d'attribution XXXXX*] du [*date CP d'attribution XXXXX*], la Région Ile-de-France a décidé de soutenir (*nom de la collectivité)* pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » (*objet du dossier*) de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde à la collectivité une subvention correspondant à 30 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à … (au maximum à 305 000 € HT), soit un montant de subvention de … € (au maximum une subvention de 91 500 €).
Rappel : Le taux de subvention est porté à 40% pour les projets intercommunaux porté par une collectivité dont la population totale ne dépasse pas 3 000 habitants avec un plafond de travaux fixé à 500 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant le montant HT est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

La collectivité s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

- La collectivité s'engage à maintenir pendant une durée de 15 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage prévu ou, à défaut et sur justificatif, une destination publique de l'équipement.
- La collectivité s'engage en outre à conserver pendant cette même durée la propriété desdits biens.

Pour les logements locatifs à caractère social :
La collectivité s'engage à fixer le loyer des logements à 6€/m^2 de surface utile (valeur INSEE – 3ème trimestre 2002). Le loyer pourra être augmenté selon les dispositions de l'article L 351-2 du code de la construction et de l'habitation et selon les indexations en vigueur. Les charges doivent être maintenues à un niveau modéré par le gestionnaire.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

La collectivité s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région de toute modification concernant la nature et/ou les caractéristiques techniques de l'opération. Dans le cadre de logements locatifs à caractère social, la collectivité informe la Région de toute modification concernant sa mission de gestion des appartements visés à l'article 1.
Le cas échéant, en cas de dissolution de l'intercommunalité maître d'ouvrage, les logements subventionnés par la Région doivent être cédés à la collectivité d'implantation des dits logements.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant au moins dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, la collectivité s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

La Région fournit à la collectivité des panneaux d'information et de communication. La collectivité s'engage à implanter dès l'ouverture des chantiers ces panneaux d'information et de communication de sorte qu'ils soient visibles de la voie publique, à en garantir le maintien dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux et à demander ces panneaux au moins six semaines avant le démarrage effectif des travaux. Un formulaire type de demande est joint à la présente convention.

La collectivité autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. Aucune utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région ne sera réalisé par la Région.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Pour les logements locatifs à caractère social :
La collectivité s'engage à apposer, à ses frais, une plaque à demeure, en évidence sur un mur d'entrée, et mettant en relief la participation régionale à la construction ou à la réhabilitation de l'édifice.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller la collectivité dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

- Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, la collectivité n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prorogé de un an maximum par décision du Président, si la collectivité établit, avant l'expiration du délai de trois ans mentionné ci avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, la collectivité dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Art 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande de la collectivité. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Art 3.2.1 : Versement d'acomptes

La collectivité peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80% du montant total de la subvention prévisionnelle.

Art 3.2.2 : Versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par la collectivité de l'achèvement et de la réalisation complète de l'opération subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production d'un compte rendu financier de l'opération, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche. Ce compte rendu financier comporte la signature du représentant de la collectivité ainsi que celle du comptable public qui atteste la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur-Général pour la Région Ile-de-France.

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par la collectivité s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le … *(date de la Commission permanente d'attribution de la subvention).*

Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée à l'article 2.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

- Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

- Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par la collectivité sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX].

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le..... Le.....

La collectivité
(nom, qualité du
signataire et cachet du bénéficiaire)

Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France

ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION N° [numéro] DE LA CP DU [date]

Projet : [LIBELLE DOSSIER DE DEMANDE]

Taux d'intervention : [taux] **Soutien régional proposé : [montant proposé]**

Imputation budgétaire : [chapitre – code fonction - code nature - libellé programme - libellé action]

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Nom du bénéficiaire :

PRESENTATION DU PROJET **Ann**

Dispositif d'aide : [libellé dispositif] + rappel de la délibération-cadre

Description :

Description du projet (objectifs, déroulement, moyens mis en œuvre) :

Bénéficiaire :

Localisation Géographique : BORDEAUX (33)

FINANCEMENT REGIONAL- Base HT

Montant demandé :
Montant éligible :
Taux d'intervention :
Montant proposé :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PANNEAUX

A retourner dûment rempli à :
Région Ile-de-France – direction de la communication – à l'attention d'Eric GILLET
« opération panneaux de chantier » 35, bd des Invalides – 75007 PARIS
téléphone : 01.53.85.53.44 / télécopie : 01.53.85.50.49 / mél : eric.gillet@iledefrance.fr

Direction à laquelle vous avez adressé votre demande de subvention

Direction : Sous direction……..

Nom : …….

N° de poste :……

Date de la commission permanente :……..
n° du rapport :…CP/…

Contact maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage :

Nom du contact :

Téléphone :

Télécopie :

Contact maître d'œuvre

Maître d'œuvre :

Nom du contact :

Téléphone :

Télécopie :

Informations chantier reprenant les renseignements stipulés dans la notification de subvention

Intitulé de l'opération :

Coût global du chantier en euros *:*

Part régionale en % :

Date prévisible de fin du chantier :
▲ *Les renseignements ci-dessus sont indispensables à la réalisation du panneau*
ATTENTION : un délai de 3 semaines est nécessaire pour la fabrication et l'implantation du panneau !

Contact sur site pour implantation :……

Nom : **tél. fixe :……** **tél. portable :**

Description du panneau

Type de panneau **:** ***(ne cocher qu'une seule case)***

Totem **3m²** **6m²** **8m²**

(totem = panneau de plein pied 210x60)

Quantité :

Rétroréfléchissant : oui non
(sauf totem)

Intitulé exact souhaité du panneau (si différent de l'intitulé de l'opération) :
……
……
……

Adresse exacte d'emplacement du panneau :

… ……
▲ *merci de prévenir la Région Ile-de-France par télécopie au 01.53.85.50.49 dès la fin de l'opération mentionnée ci-dessus, pour dépose du panneau*

Contexte de l'opération

Localisation : ☐ centre ville

☐ Habitat vertical ou lotissement

☐ Zone d'activités ou industrielle

☐ Zone protégée (espaces verts, monuments historiques, etc)

Fréquentation *(ne cocher qu'une seule case)*

Faible **Moyenne** **Importante**

Impact sur la vie locale *(ne cocher qu'une seule case)*

Faible **Moyen** **Important**

Observations :

RESERVE REGION	*UNITÉ OU A ÉTÉ DEPOSÉE LA DEMANDE DE SUBVENTION :……...* *NOM DU RESPONSABLE :……..* *SIGNATURE :*

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des projets d'aménagement et équipement de l'espace rural présentés au vote

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	09005721 - RESTAURATION DU MUR PIGNON OUEST DE L'EGLISE SAINT-SEVERIN		
Bénéficiaire :	R670 - OINVILLE S/MONTCIENT		
Localisation :	OINVILLE-SUR-MONTCIENT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	51 180,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
255 900,00 €	HT	20 %	**51 180,00 €**

¤

Dossier :	09007237 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT SATURNIN, 2éme TRANCHE - CHAUCONIN-NEUFMONTIERS		
Bénéficiaire :	R323 - CHAUCONIN NEUFMONTIERS		
Localisation :	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10001130 - AIRE DE JEUX		
Bénéficiaire :	R387 - ESMANS		
Localisation :	ESMANS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 348,35 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
24 494,50 €	HT	30 %	**7 348,35 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10003399 - REHABILITATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE		
Bénéficiaire :	R692 - RAIZEUX		
Localisation :	RAIZEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	69 990,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
233 300,00 €	HT	30 %	**69 990,00 €**

¤

Dossier :	10003417 - REHABILITATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE NOISY SUR ECOLE (2EME TRANCHE)		
Bénéficiaire :	R832 - NOISY S/ECOLE		
Localisation :	NOISY-SUR-ECOLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10004633 - REFECTION DES FACADES DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE		
Bénéficiaire :	R912 - SAMMERON		
Localisation :	SAMMERON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
185 000,00 €	HT	30 %	**55 500,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10008563 - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE A CONDE SUR VESGRE		
Bénéficiaire :	R1788 - SIVOM ADAINVILLE BOURDONNE CONDE S/VESGRE		
Localisation :	CONDE-SUR-VESGRE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	200 000,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
500 000,00 €	HT	40 %	**200 000,00 €**

¤

Dossier :	10008820 - RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN 2EME TRANCHE		
Bénéficiaire :	R819 - MOUSSY LE VIEUX		
Localisation :	MOUSSY-LE-VIEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10009052 - REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL ET AMENAGEMENT DES LOCAUX EN SALLE ASSOCIATIVE		
Bénéficiaire :	R998 - VIMPELLES		
Localisation :	VIMPELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	45 000,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
150 000,00 €	HT	30 %	**45 000,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10009073 - REAMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE		
Bénéficiaire :	R291 - CANNES ECLUSE		
Localisation :	CANNES-ECLUSE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	48 065,10 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
160 217,00 €	HT	30 %	**48 065,10 €**

¤

Dossier :	10009095 - RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE		
Bénéficiaire :	R256 - BAZOCHES LES BRAY		
Localisation :	BAZOCHES-LES-BRAY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 397,60 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
167 992,00 €	HT	30 %	**50 397,60 €**

¤

Dossier :	10009105 - AMENAGEMENT DU LAVOIR DE CHAMBARDY		
Bénéficiaire :	R374 - DHUISY		
Localisation :	DHUISY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 700,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
49 000,00 €	HT	30 %	**14 700,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10009124 - RESTAURATION DE L'EGLISE : PORTAIL ET PIGNON SUD		
Bénéficiaire :	R334 - CHOISY EN BRIE		
Localisation :	CHOISY-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	40 082,46 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
133 608,20 €	HT	30 %	**40 082,46 €**

¤

Dossier :	10009128 - TERRAIN MULTISPORTS		
Bénéficiaire :	R380 - ECHOUBOULAINS		
Localisation :	ECHOUBOULAINS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	22 136,70 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
73 789,00 €	HT	30 %	**22 136,70 €**

¤

Dossier :	10009131 - AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF		
Bénéficiaire :	R403 - FONTENAILLES		
Localisation :	FONTENAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 004,40 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
83 348,00 €	HT	30 %	**25 004,40 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	N° de rapport :	CP10-969	Budget :	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10009147 - TERRAIN MULTISPORTS		
Bénéficiaire :	R390 - EVRY GREGY S/YERRES		
Localisation :	EVRY-GREGY-SUR-YERRE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 367,92 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
41 226,40 €	HT	30 %	**12 367,92 €**

¤

Dossier :	10009233 - RESTAURATION DE L EGLISE SAINT MADELEINE 1ERE PHASE		
Bénéficiaire :	R759 - LONGPERRIER		
Localisation :	LONGPERRIER		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10009248 - MISE EN VALEUR DE TROIS CROIX		
Bénéficiaire :	R176 - NUCOURT		
Localisation :	NUCOURT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 490,64 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
48 302,12 €	HT	30 %	**14 490,64 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10011363 - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - FOLLAINVILLE DENNEMONT		
Bénéficiaire :	R579 - FOLLAINVILLE DENNEMONT		
Localisation :	FOLLAINVILLE-DENNEMONT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10013837 - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX		
Bénéficiaire :	R1124 - GOMETZ LE CHATEL		
Localisation :	GOMETZ-LE-CHATEL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 826,93 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
59 423,10 €	HT	30 %	**17 826,93 €**

¤

Dossier :	10017332 - RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT REMI SAINTE RADEGONDE		
Bénéficiaire :	R567 - EMANCE		
Localisation :	EMANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10018224 - CREATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES		
Bénéficiaire :	R1047 - ANGERVILLIERS		
Localisation :	ANGERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10020830 - CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE		
Bénéficiaire :	R1001 - VOINSLES		
Localisation :	VOINSLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 876,82 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
59 589,41 €	HT	30 %	**17 876,82 €**

¤

Dossier :	10020863 - TERRAIN MULTISPORTS		
Bénéficiaire :	R333 - CHEVRY EN SEREINE		
Localisation :	CHEVRY-EN-SEREINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	21 408,30 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
71 361,00 €	HT	30 %	**21 408,30 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10020902 - PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE ; PREAU - SANITAIRES ET GALERIE DE LIAISON DES EQUIPEMENTS PUBLICS		
Bénéficiaire :	R442 - JAIGNES		
Localisation :	JAIGNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	85 301,25 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
284 337,50 €	HT	30 %	**85 301,25 €**

¤

Dossier :	10021026 - MAISON DES ASSOCIATIONS		
Bénéficiaire :	R781 - MAY EN MULTIEN		
Localisation :	MAY-EN-MULTIEN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	49 800,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
166 000,00 €	HT	30 %	**49 800,00 €**

¤

Dossier :	10021054 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE TRESMES ET DE SES ABORDS		
Bénéficiaire :	R856 - POMMEUSE		
Localisation :	POMMEUSE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10021239 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'OUVRAGE D'ART "PONT DU MOULIN SUR LE RU D'ANCOEUR"		
Bénéficiaire :	R265 - BLANDY 77		
Localisation :	BLANDY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	29 295,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
97 650,00 €	HT	30 %	**29 295,00 €**

¤

Dossier :	10021241 - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE		
Bénéficiaire :	R68 - BERNES S/OISE		
Localisation :	BERNES-SUR-OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10021360 - RESTAURATION DE LA FLECHE EN ARDOISE		
Bénéficiaire :	R94 - CHERENCE		
Localisation :	CHERENCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	64 795,20 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
215 984,00 €	HT	30 %	**64 795,20 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10022455 - RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA MAIRIE		
Bénéficiaire :	R346 - COUILLY PONT AUX DAMES		
Localisation :	COUILLY-PONT-AUX-DAMES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10022530 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE ELEMENTAIRE, D'UN PREAU ET LOCAL DE RANGEMENT ET ABORDS		
Bénéficiaire :	R942 - TANCROU		
Localisation :	TANCROU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	91 500,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
305 000,00 €	HT	30 %	**91 500,00 €**

¤

Dossier :	10022537 - REHABILITATION D'UNE AIRE DE JEUX		
Bénéficiaire :	R275 - BOMBON		
Localisation :	BOMBON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 403,00 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
8 010,00 €	HT	30 %	**2 403,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permantente du :	17/11/2010	**N° de rapport :**	CP10-969	**Budget :**	2010

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

¤

Dossier :	10022684 - CREATION D'UN POLE ENFANCE		
Bénéficiaire :	R498 - ANDELU		
Localisation :	ANDELU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	31 902,44 €	**Code nature :**	20414

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
106 341,45 €	HT	30 %	**31 902,44 €**

Total sur le dispositif 00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural :	1 983 372,11 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153001 - 15300103 :	1 983 372,11 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Fiches projet

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009095

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	167 992,00 €	30 %	50 397,60 €
		Montant Total de la subvention	50 397,60 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BAZOCHES LES BRAY
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77118 BAZOCHES LES BRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Jean-Louis CHARLE, Maire

N° SIRET : 21770025100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Bazoches les Bray a beaucoup investi pour la restauration de son église et sa mise en valeur. Aujourd'hui, celle-ci souhaite entreprendre des travaux de restauration interieure du mur nord et du choeur.

Description :
L'intérieur de l'église a fait l'objet de travaux importants par le passé. Près des deux tiers de ses murs ont été restaurés, dans le bas côté depuis la sacristie jusqu'au porche au revers de la façade occidentale. Mais les murs au nord de la nef et ceux du choeur sont restés en l'état et des dégradations progressives sont apparues.

Les travaux intérieurs de la nef permettront d'achever la restauration de l'église. L'ensemble des murs sera ainsi restauré et assaini. Les boiseries seront restaurées, les dégradations qui les affectent, dues à la vétusté mais aussi aux problèmes d'humidité le long des murs, seront en partie résolus par la réfection des enduits avec des matériaux traditionnels perméables qui laissent les murs respirer et par la création de vides d'air ventiles derrières les panneaux de boiseries.

Intérêt régional :
Sauvegarde du patrimoine rural

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune

Localisation géographique :
- BAZOCHES-LES-BRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	167 992,00	100,00%
Total	167 992,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	50 397,60	30,00%
Conseil Général	30 600,00	18,22%
Commune	86 994,40	51,78%
Total	167 992,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	50 397,60 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	77 160,00 €
	Montant total	77 160,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021239

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'OUVRAGE D'ART "PONT DU MOULIN SUR LE RU D'ANCOEUR"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	97 650,00 €	30 %	29 295,00 €
		Montant Total de la subvention	29 295,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLANDY 77
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77115 BLANDY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Eric CADIOU, Maire

N° SIRET : 21770034300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Vu le potentiel architectural de la commune, celle-ci souhaite sauvegarder son patrimoine en réhabilitant des ouvrages d'arts qui ont subis des aléas divers.

Description :
Le pont du Moulin est situé sur la route de Moisenay à Blandy les Tours. Construit en 1882, il constitue un réel attrait pour le village de part sa conception en maçonnerie de moellon comportant trois arches pleins cintrés et des parapets en maçonerie de pierres.

Il constitue avec le Pont Paillard, construit sur une architecture semblable,un potentiel architectural au même titre que le lavoir, ou l'arche de l'ancienne école située rue Grande.

En août 2002, l'impact d'un véhicule sur le parapet du Pont du Moulin a entrainé un effondrement partiel de celui-ci. Une demande d'expertise sur la solidité de l'ouvrage a alors été commanditée à la société ECERP bureau spécialisé.

Par mesure de précaution, la circulation des poids lourds sur ce pont a été limitée aux véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Une inspection détaillée, réalisée en 2003, a conclu à la nécessité de la restauration de l'ouvrage ainsi qu'à la mise en place de tirants sur la rive droite.

La commune, au vue des résulats de ce rapport, souhaite engager les travaux de réfection de l'ouvrage afin de remédier aux risques et désordres constatés.

L'opération est décomposée en deux tranches de travaux :

- travaux préparatoires et étanchéité,
- travaux de restauration de l'ouvrage

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune, les usagers de l'ouvrage.

Localisation géographique :

- BLANDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	97 650,00	100,00%
Total	97 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	29 295,00	30,00%
Conseil Général	48 825,50	50,00%
Commune	19 529,50	20,00%
Total	97 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	29 295,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022537

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REHABILITATION D'UNE AIRE DE JEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	8 010,00 €	30 %	2 403,00 €
	Montant Total de la subvention		2 403,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BOMBON
Adresse administrative : 48 RUE GRANDE
77720 BOMBON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Jean-Pierre GIRAULT, Maire

N° SIRET : 21770044200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mettre aux normes un équipement vétuste.

Description :
La commune dispose d'une aire de jeux dont certains équipements anciens ne répondent plus aux règles de sécurité en vigueur.

La commune souhaite vivement conserver cet espace de loisirs, très fréquenté par les jeunes enfants du village, en réalisant les aménagements nécessaires.

Public(s) cible(s) :
Les enfants de la commune

Localisation géographique :
- BOMBON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	8 010,00	100,00%
Total	8 010,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	2 403,00	30,00%
DGE	3 604,50	45,00%
Commune	2 002,50	25,00%
Total	8 010,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	2 403,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Divers Dispositifs en investissement	77 822,96 €
	Montant total	77 822,96 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009073

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REAMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	160 217,00 €	30 %	48 065,10 €
	Montant Total de la subvention		48 065,10 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CANNES ECLUSE
Adresse administrative : 51 RUE DESIRE THOISON
77130 CANNES ECLUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Paul ANDREINI, Maire

N° SIRET : 21770061600014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La mairie souhaite réhabiliter le rez-de-chaussée de son hôtel de ville.
En effet, le bureau d'accueil actuel ne permet pas une bonne gestion de l'accueil du public et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
De plus, la commune souhaite rénover le local à usage de vestiaires et de cuisine.

Description :
La mairie est une ancienne gentilhommière du XVIIème siècle, rachetée par la municipalité en 1984. En 1986, après quelques travaux d'adaptation, les services municipaux y ont été transférés. Au fil des ans des adaptations ont permis de fonctionnaliser le bâtiment et de le rendre plus compatible avec sa fonction actuelle. Les travaux, situés au rez de chaussée sont divisés en trois parties :

- réorganisation de l'accueil : le bureau de l'accueil actuel ne permet pas une bonne gestion des entrées dans la mairie. Des personnes peuvent se rendre directement dans les bureaux aux étages sans se faire connaître de l'agent d'accueil. La modification envisagée doit permettre de guider les visiteurs directement dans le bureau d'accueil. Compte tenu de la structure ancienne du bâtiment, la suppression de murs porteurs seront remplacés par une structure poutres béton et métalliques. Au cours de ces travaux, le

bureau sera aménagé afin de faciliter et d'agrémenter l'accueil des habitants.

- réfection des locaux du personnel : le personnel municipal dispose d'un local à usage de vestiaire et de cuisine. Ce local est vétuste, une partie n'est plus utilisable, la toiture menaçe de s'effondrer. Des fuites fréquentes ont entraîné la détérioration de la charpente bois. La modification envisagée consiste à remplacer la verrière par une toiture classique et réorganiser le local.

- aménagement particulier pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et mal voyants : ces personnes sont confrontés à deux difficultés pour accéder aux locaux: le cheminement extérieur non balisé pour les non voyants et un accueil des PMR non sélectif. Les solutions envisagées seront de réaliser un cheminement extérieur équipé de dalle « pododactiles » et la salle des commissions sera réaménagée pour permettre un accueil confidentiel et adapté des PMR.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune et les employés communaux

Localisation géographique :
- CANNES-ECLUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	160 217,00	100,00%
Total	160 217,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	48 065,10	30,00%
DGE	38 565,00	24,07%
Commune	73 586,90	45,93%
Total	160 217,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	48 065,10 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Contrats régionaux	535 482,50 €

2009	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	91 500,00 €
2009	Divers Dispositifs en investissement	514 517,50 €
	Montant total	1 141 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 09007237

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT SATURNIN, 2EME TRANCHE - CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
		Montant Total de la subvention	91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAUCONIN NEUFMONTIERS
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77124 CHAUCONIN NEUFMONTIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Michel BACHMANN, Maire

N° SIRET : 21770335400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2012
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Chauconin-Neufmontiers souhaite poursuivre les travaux de restauration de l'eglise Saint-Saturnin, édifice religieux qui a la particularité de conserver son unité architecturale d'édifice de style Renaissance d'aprés les instructions en matière d'édifice de la Contre Réforme.

Description :
Ces travaux concernent la réfection des deux chapelles qui forment le transept et touchent aux lots suivants: maçonnerie et pierre de taille, charpente couverture.

Pour l'ensemble des chapelles, les maçonneries seront préalablement consolidées par injection de chaux hydraulique naturelle et remaillage en moellons.

Une première phase de travaux portera sur la stabilité de l'édifice (liaisons de maçonnerie, restauration de la clé de voûte...). Ensuite seront restaurés les parements extérieurs, les charpentes et les couvertures.

Une première tranche de travaux d'urgence a été réalisée en 2007, financée par des crédits du Conseil

Général, du mécénat et les fonds propres de la commune.

Localisation géographique :
- CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	343 125,00	100,00%
Total	343 125,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CG 77	183 000,00	53,33%
Région ADR	91 500,00	26,67%
part communale	68 625,00	20,00%
Total	343 125,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2010	30 500,00 €
2011	30 500,00 €
2012	30 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Divers Dispositifs en investissement	91 500,00 €
	Montant total	91 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10020863

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : TERRAIN MULTISPORTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	71 361,00 €	30 %	21 408,30 €
		Montant Total de la subvention	21 408,30 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHEVRY EN SEREINE
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77710 CHEVRY EN SEREINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Jean-Claude TOURNIER, Maire

N° SIRET : 21770115000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Doter la commune d'un terrain multisports type citypark pour permettre aux enfants d'y pratiquer un sport.

Description :
Le terrain type citypark remplacera le terrain de boules. Les espaces verts et les arbres seront maintenus en l'état. Le terrain de tennis existant ne sera pas modifié. Ce terrain multisports se situera près de la halle couverte et de la salle polyvalente de la commune. Il permettra aux habitants de venir en famille et aux enfants de pratiquer des activités sportives.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- CHEVRY-EN-SEREINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	71 361,00	100,00%
Total	71 361,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	21 408,30	30,00%
Conseil Général	21 408,30	30,00%
Commune	28 544,40	40,00%
Total	71 361,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	21 408,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009124

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE : PORTAIL ET PIGNON SUD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	133 608,20 €	30 %	40 082,46 €
	Montant Total de la subvention		40 082,46 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHOISY EN BRIE
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77320 CHOISY EN BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Alain BEAUFORT, Maire

N° SIRET : 21770116800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de la commune de Choisy en Brie est de finir la réhabilitation de son église et de ce fait sauvegarder le patrimoine communal.

Description :
L'église de Choisy en Brie est le reste le plus parlant d'une plus vaste installation médiévale qui dépendait de l'abbaye Saint Martin des Champs. Elle a connu des états et des configurations successives que des traces dans les structures et sur les bâtiments adjacents peuvent laisser soupçonner. Faute d'études approfondies, sur l'histoire du prieuré, il faut aujourd'hui se contenter de la seule source que constitue le bâti pour en comprendre l'enchaînement.

L'édifice est en bon état général et régulièrement entretenu. Des travaux de consolidation ont été effectués sur le bas côté sud. La façade ouest, percée d'un porche de style romain est dans un état qui impose des travaux de restauration. L'édifice mérite par ailleurs d'être mis en valeur par la réfection des badigeons intérieurs.

Les différents travaux porteront sur le bas côté nord, la restauration du portail, les enduits intérieurs, la

menuiserie, l'électricité et la sonorisation

Intérêt régional :
Sauvegarde du patrimoine

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune

Localisation géographique :
- CHOISY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	133 608,20	100,00%
Total	133 608,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional	40 082,46	30,00%
Commune	93 525,74	70,00%
Total	133 608,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	40 082,46 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Divers Dispositifs en investissement	6 000,00 €
2008	Divers Dispositifs en investissement	88 070,12 €
	Montant total	94 070,12 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022455

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
		Montant Total de la subvention	91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COUILLY PONT AUX DAMES
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77740 COUILLY PONT AUX DAMES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Jean-Louis VAUDESCAL, Maire

N° SIRET : 21770128300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Un incendie criminel a dégradé la mairie de la commune. Celle-ci souhaite réhabiliter le bâtiment existant et faire une extension pour pallier ainsi une carence de surface et proposer une nouvelle organisation plus fonctionnelle des activités communales.

Description :
La nouvelle mairie se composera de plusieurs pôles :

- un pôle administration avec un hall d'accueil, une banque d'accueil, un secrétariat général, le bureau du Directeur Général Adjoint, le bureau du Maire, le bureau du cadastre, un local de rangement, un local social, une chaufferie et un hall d'accueil.

- un pôle public qui se composera quant à lui d'une salle commune (salle de mariage, salle de réunion, salle pour diverses manifestations associatives), d'un local de rangement ainsi que de sanitaires.

- un pôle élus composé de la salle du conseil, le bureau des adjoints et d'un hall d'entrée.

- les espaces extérieurs : espace de détente (parvis de la nouvelle mairie) et une aire de stationnement paysagé

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune

Localisation géographique :
- COUILLY-PONT-AUX-DAMES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	458 200,00	100,00%
Total	458 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	91 500,00	19,97%
DGE	85 700,00	18,70%
Réserve parlementaire	20 000,00	4,36%
Remboursement assurances	110 000,00	24,01%
Commune	151 000,00	32,96%
Total	458 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009105

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT DU LAVOIR DE CHAMBARDY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	49 000,00 €	30 %	14 700,00 €
		Montant Total de la subvention	14 700,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DHUISY
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
77440 DHUISY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Michèle GLOAGUEN, Maire

N° SIRET : 21770157200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de la commune de Dhuisy est de préserver son patrimoine en réhabilitant le lavoir se trouvant dans le hameau de Chambardy.

Description :
La municipalité de Dhuisy a défini une étude paysagère et un programme d'orientations paysagères.

Cette étude a notamment conclu que la restauration de la place du hameau de Chambardy était un élèment important à traiter pour préserver et améliorer ce site très sensible. L'ancien lavoir, situé sur cette place, a été petit à petit dénaturé par l'adjonction des appentis annexes.

Le projet proposé consiste donc à supprimer ces appentis et rendre au bâtiment sa simplicité initiale, à savoir, un bâtiment à trois pans de toiture typique des lavoirs régionaux.

Ainsi, l'ancien lavoir pourra être utilisé en abri-bus scolaire et en abri pour les jeunes.

Une partie des murs sera supprimée afin de permettre des vues vers la place restaurée. Les accès et

niveaux seront aménagés pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi restauré l'ancien lavoir participera harmonieusement à la mise en valeur du centre du hameau de Chambardy.

Intérêt régional :
Sauvegarde du patrimoine

Public(s) cible(s) :
Les habitants du hameau de Chambardy plus particulièrement les jeunes.

Localisation géographique :
- DHUISY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	49 000,00	100,00%
Total	49 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	14 700,00	30,00%
Réserve parlementaire	10 000,00	20,41%
DGE	14 500,00	29,59%
Commune	9 800,00	20,00%
Total	49 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	14 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009128

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : TERRAIN MULTISPORTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	73 789,00 €	30 %	22 136,70 €
		Montant Total de la subvention	22 136,70 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECHOUBOULAINS
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77830 ECHOUBOULAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : André DUCELIER, Maire

N° SIRET : 21770164800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est de donner aux jeunes un endroit de détente et de réunion pour la pratique de différents sports.

Description :
Actuellement les installations de loisirs et sportives sont quasi inexistantes sur la commune hormis le court de tennis réservé aux licenciés du tennis.

Son installation sur le terrain de l'aire de jeux qui ne comporte pour l'instant que des buts de football et de rugby, permettra de pratiquer les différents sports sur un même plateau, d'élargir l'offre de loisirs et ainsi de satisfaire le plus grand nombre.

Son implantation à la sortie du village, à l'écart des habitations, permettra d'éviter les nuisances.

Une telle installation en zone rurale devrait revitaliser la commune et responsabiliser les jeunes qui utiliseront cet espace.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes de la commune

Détail du calcul de la subvention :
30 % d'un montant de travaux plafonné à 305 000 €

Localisation géographique :
- ECHOUBOULAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	73 789,00	100,00%
Total	73 789,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional	22 136,70	30,00%
Conseil Général	22 136,70	30,00%
Commune	29 515,60	40,00%
Total	73 789,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	22 136,70 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	47 890,28 €
2008	Divers Dispositifs en investissement	135 000,00 €
	Montant total	182 890,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10001130

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AIRE DE JEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	24 494,50 €	30 %	7 348,35 €
	Montant Total de la subvention		7 348,35 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESMANS
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77940 ESMANS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Jean-Jacques BERNARD, Maire

N° SIRET : 21770172100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Ce projet est conçu pour s'inscrire socialement et économiquement dans son environnement. La proximité de l'école aidera les enfants à s'approprier l'espace et à utiliser les équipements qui leur sont destinés.

Description :
La commune d'Esmans souhaite aménager une aire de jeux destinée aux jeunes enfants de la première classe de maternelle au CP et les enfants qui attendent le bus pour se rendre à l'école de la Brosse Montceaux.

Cette aire de jeux viendra compléter les jeux déjà existants, offrant un éventail plus large dans les activités et la possibilité à plus d'enfants de jouer en même temps.

Public(s) cible(s) :
les enfants de la commune

Localisation géographique :
- ESMANS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	24 494,50	100,00%
Total	24 494,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	7 348,35	30,00%
DGE	6 435,00	26,27%
Commune	10 711,15	43,73%
Total	24 494,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	7 348,35 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	20 736,30 €
	Montant total	20 736,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009147

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : TERRAIN MULTISPORTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	41 226,40 €	30 %	12 367,92 €
		Montant Total de la subvention	12 367,92 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EVRY GREGY S/YERRES
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77166 EVRY GREGY S/YERRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Pierre PLUTON, Maire

N° SIRET : 21770175400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Un diagnostic territorial a révélé un dysfonctionnement des équipements de la commune. Les objectifs communaux sont actuellement de réhabiliter une partie des équipements d'une grande vétusté, dont les manques observés ne feront qu'accroître si aucune action n'est mise en oeuvre rapidement.

Description :
Lors d'un premier contrat régional, la ville d'Evry-Grégy a ciblé ses objectifs dans le domaine scolaire (groupe scolaire - restaurant scolaire). Par la suite, grâce à une premiere subvention accordée le 9 juillet 2009, la commune s'est dotée de deux courts de tennis. Ces trois équipements se situent sur un même site.

Aujourd'hui, la commune désire construire un terrain multisports où pourront se pratiquer le handball, le basketball ainsi que le football. Cet équipement sera utilisé par les élèves du groupe scolaire et par les jeunes de la commune.

Ce projet se situera à proximité du groupe scolaire et des deux cours de tennis.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune, le groupe scolaire

Localisation géographique :
- EVRY-GREGY-SUR-YERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	41 226,40	100,00%
Total	41 226,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional	12 367,92	30,00%
Commune	28 858,48	70,00%
Total	41 226,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	12 367,92 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Contrats régionaux	1 200 000,00 €
2009	Divers Dispositifs en investissement	78 636,00 €
	Montant total	1 278 636,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009131

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	83 348,00 €	30 %	25 004,40 €
		Montant Total de la subvention	25 004,40 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONTENAILLES
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77370 FONTENAILLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Martine DEJEU, Maire

N° SIRET : 21770191100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de la commune de Fontenailles est de doter la commune d'un plateau sportif qui fait défaut actuellement. Celui-ci permettrait notamment de rassembler les jeunes mais aussi d'encourager la création d'associations sportives.

Description :
Fontenailles est une commune jeune comprenant plus d'une centaine d'enfants de tous âges. La commune n'a qu'un terrain de boules et un terrain de foot pour seuls équipements sportifs.

De plus, le caractère rural a pour revers un éloignement non négligeable des infrastructures sportives des autres communes. Le manque évident d'aménagement ne favorise pas à la création d'associations sportives, ni le renforcement du tissu social.

L'aménagement d'un terrain multisports permettrait à la commune de se munir d'un équipement permettant la pratique de très nombreuses activités sportives. Il permettra aussi la pratique de jeu handisport et garantira un accès aux personnes à mobilité réduite.

Celui permettrait de redynamiser la vie du village en offrant un lieu de rencontre et de rassemblement pour les jeunes.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes de la commune

Localisation géographique :
- FONTENAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	83 348,00	100,00%
Total	83 348,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional	25 004,40	30,00%
Conseil Général	25 004,40	30,00%
Commune	33 339,20	40,00%
Total	83 348,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	25 004,40 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	135 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10020902

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE ; PREAU - SANITAIRES ET GALERIE DE LIAISON DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	284 337,50 €	30 %	85 301,25 €
		Montant Total de la subvention	85 301,25 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JAIGNES
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77440 JAIGNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Dominique SEYLER, Maire

N° SIRET : 21770235600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La mairie souhaite améliorer les équipements du bourg. Les opérations visent à :
- restructurer et sécuriser le fonctionnement de la cour de l'école,
- créer des structures adaptées : toilettes, préau, cour,
- offrir une lisibilité aux bâtiments et à l'espace urbain,
- améliorer l'aspect qualitatif des abords minéral et végétal,
- créer un coeur de village.

Le présent projet concerne l'extension de l'école et son encrage sur la mairie voisine.

Description :
Le bâti se compose de trois éléments qui ont pour vocation d'unifier cet ensemble composé de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes.

- La galerie de liaison créera un espace ouvert qui permettra de circuler confortablement d'un bâtiment à un autre. La formule longiligne présentée donnera à la nouvelle vue dégagée sur la mairie un caractère

contemporain mais respectueux de son environnement avec le rappel des granges briardes par ses potaux massifs.

- le préau, bâti intermédiaire entre l'école et le bâtiment des sanitaires, s'ouvre en transparence sur le paysage. D'une hauteur confortable pour les jeux de ballon, il fait échos par sa toiture aux bâtiments existants de l'école et de la mairie. Une charpentre contemporaine et légère en bois lamellé-collé le marque dans l'esprit du temps. De larges panneaux ajourés coulissants sont prévus pour, tantôt clôturer l'école, tantôt laisser la cour ouverte lors de manifestations culturelles du village. Ces larges panneaux serviront aussi de "filtres" aux regards, ils cadreront la vue sur le magnifique paysage de plaine environnante.

- le bâtiment des sanitaires implanté dans la continuité du préau. La toiture à deux pentes reprend la même orientation des bâtiments, créant un rythme simple et harmonieux. Le choix du parement de façade en clins de bois inscrit le bâtiment dans l'image qu'il veut porter : un bâtiment écologique, respectueux de l'environnement. L'isolation accrue se fera par l'extérieur, dalle comprise, pour limiter les ponts thermiques et optimiser les déperditions de chaleur en période de chauffe. Une ventilation mécanique double flux optimisera ces dernières pour une meilleure gestion de l'énergie. L'installation du chauffage ira dans le même sens, avec un chauffage au sol électrique qui comprendra une régulation thermostatique et un programmateur centralisé pour une gestion précise des dépenses énergétiques. Des sanitaires serviront pour l'école et la salle des fêtes. Cet équipement comprendra par ailleurs un local de rangement et un local de tri sélectif accessible directement depuis la place du village.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- JAIGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	284 337,50	100,00%
Total	284 337,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	85 301,25	30,00%
Conseil Général Fonds E.CO.LE	12 959,00	4,56%
Comune	186 077,25	65,44%
Total	284 337,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	85 301,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009233

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION DE L EGLISE SAINT MADELEINE 1ERE PHASE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LONGPERRIER
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77230 LONGPERRIER
Statut Juridique : Commune
Représentant : Michel MOUTON, Maire

N° SIRET : 21770259600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Longperrier propose de réaliser la première phase de la réhabilitation de l'Eglise Saint Madeleine. Il s'agit de la confortation des structures en élévations.

Description :
Pour suivre les conclusions du diagnostic et de l'étude technique réalisée, les interventions réalisée dans le cadre de cette première phase ont notamment pour objet :
- les reprises des ouvrages de superstructures consistuant le pignon ouest de l'édifice, ainsi que la tourelle d'escalier d'accès aux combles,
- les travaux intérieurs de confortations et de restauration des structures (piles, murs...), devant permettre la mise en sécurité de l'édifice et sa réouverture au public,
- les travaux de restructuration des maçonnerie du clocher,
- les reprises en soubassements extérieurs au nord et au sud,
la réfection des sols intérieurs de l'Eglise.

les travaux nécessaires à la réalisation de cette première phase portent notamment sur :
-l'installation du chantier,

-la confortation des maçonneries,
-la reprise des chainages létalliques existants,
-les contreventements intérieurs de la façade,
-la mise en place d'épingles et d'armatures métalliques,
-les piochements, reprises de parements et réfections des enduits exérieurs,
-les reprises des arcs et des voûtes,
-la mise en station, forages et mise en place de tirants,
-les reprises de maçonneries en combles,
-le nettoyage des reins de voûtes
-la démolition de l'ancienne cheminée et travaux divers,
-l'évacuation des gravats,...

Public(s) cible(s) :
Tout public, les paroissiens, les touristes.

Localisation géographique :
- LONGPERRIER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	305 000,00	100,00%
Total	305 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	91 500,00	30,00%
CONSEIL GENERAL	45 900,00	15,05%
ETAT	29 995,00	9,83%
Commune	137 605,00	45,12%
Total	305 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021026

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : MAISON DES ASSOCIATIONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	166 000,00 €	30 %	49 800,00 €
		Montant Total de la subvention	49 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAY EN MULTIEN
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77145 MAY EN MULTIEN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Jean-Philippe PRUDHOMME, Maire

N° SIRET : 21770283600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La maison des association actuelle, le Mille-Club, au vu d'un constat réalisé par la commune, est en état de saturation chronique : il accueille aujourd'hui la restauration sccolaire, l'accueil périscolaire, les activités de motricité de l'école et les différentes activités des 13 associations du village.
Pour y remédier la commune a décidé d'une part, la construction d'un nouveau bâtiment accolé à l'école pour accueillir les activités scolaires et périscolaires, et d'autre part la construction d'une salle des associations, mitoyenne du Mille-Club, qui permettra la remise aux normes actuelles des sanitaires communs, notamment pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Description :
L'opération consiste à aménager une salle dédiée aux différentes associations du village. et un local commun de rangement.
Ce pavillon se trouvera en extension de la salle des fêtes. Le projet prévoit de s'inscrire en harmonie avec l'architecture typée de la salle des fêtes pour une continuité architecturale. Cette salle permettra notamment d'accueillir les nombreuses activités itinérantes organisées dans le cadre de la politique sociale de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. De nouveaux sanitaires aux normes pour les personnes handicapées sont prévus, accessibles depuis le hall. Celui-ci donnant accès à un vaste

auvent, permettra une liaison entre la salle des fêtes et la salle des associations. Cet espace reconfiguré offrira aux habitants de la commune une meilleure utilisation des équipements publics et leur mutualisation.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- MAY-EN-MULTIEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	166 000,00	100,00%
Total	166 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	49 800,00	30,00%
Département	58 100,00	35,00%
Commune	58 100,00	35,00%
Total	166 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	49 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Contrats ruraux	135 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10008820

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN 2EME TRANCHE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
		Montant Total de la subvention	91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOUSSY LE VIEUX
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77230 MOUSSY LE VIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Armand JACQUEMIN, Maire

N° SIRET : 21770323000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Après un diagnostic sur la structure il est apparut nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Martin.

Une première phase de travaux a été réalisée. Une subvention régionale d'un montant de 91500€ votée lors de la CP 08-1195 du 28 novembre 2008, a permis le financement partiel de ces travaux.

La commune souhaite réaliser la deuxiéme tranche de la restauration de l'Eglise Saint Martin.

Description :
L'Eglise de Moussy le Vieux bâtie au 15éme siècle est inscrite à l'inventaire des monuments historique depuis 1980. Le choeur de l'Eglise a bénéficié d'importants travaux entre 1992 et 1998. Cette restauration ne s'est pas poursuivie sur le reste de l'édifice qu'il convient de traiter en urgence.
Une première phase de restauration de l'édifice a fait l'objet de travaux.
Il s'agit d'effectuer la deuxième phase de cette restauration.
Il convient notamment, de mettre en place un système de tirants de part et d'autre du mur occidental afin

de s'opposer à l'écartement du clocher. La révision de la charpente et la restauration complète de la couverture sont nécessaires ainsi que l'asséchement des maçonneries, la remise en état des murs extérieurs et des enduits dégradés, la reconstruction des voutains et arcs, enfin le remplacement du sol. Le mise aux normes de l'installation électrique doit être effectuée ainsi que la mise en place d'un éclairage approprié pour mettre en valeur le lieu.

Localisation géographique :

- MOUSSY-LE-VIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	310 000,00	100,00%
Total	310 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	91 500,00	29,52%
FONDS PROPRES	218 500,00	70,48%
Total	310 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Divers Dispositifs en investissement	117 711,00 €
2007	Contrats ruraux	63 549,00 €
2008	Divers Dispositifs en investissement	91 500,00 €
	Montant total	272 760,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10003417

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REHABILITATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE NOISY SUR ECOLE (2EME TRANCHE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOISY S/ECOLE
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77123 NOISY S/ECOLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Noël RIGON, Maire

N° SIRET : 21770339600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'église de la commune de Noisy-sur-Ecole date du XIème siècle, elle est classée monument historique. Elle a gardé son caractère architectural d'origine. Une étude diagnostic a été réalisée en juin 2000 pour dresser le bilan technique et sanitaire du bâtiment et proposer les travaux de restauration et son réaménagement intérieur (6 phases de travaux).
Une première phase de restauration, comprenant la réfection du mur gouttereau nord et la restauration d'une partie de la façade du porche d'entrée, a été financée par la Région et la DRAC. Une subvention de 81 640 € a été accordée par la commission permanente n°CP 03-720 du 02/10/2003. Un bilan de cette première phase a été effectuée (les travaux sont réalisés et soldés) et la commune envisage aujourd'hui la seconde phase de travaux.

Description :
Cette seconde phase de travaux comprend la réalisation de la finition de la façade (portail et porche) du chevet et de la façade est de la chapelle.
Les travaux consistent notamment à remplacer les pierres dégradées à l'identique, reprendre les rejointements des parements, faire une réfection à la chaux aérienne pour les enduits, et la réfection des

arases...
Pour l'élaboration de ces travaux, l'ABF, le PNR et le TPG ont rendu un avis favorable.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune, les visiteurs.

Localisation géographique :
- NOISY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption	305 000,00	100,00%
Total	305 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
région	91 500,00	30,00%
Département 77	30 500,00	10,00%
DRAC IDF	122 000,00	40,00%
Commune	61 000,00	20,00%
Total	305 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2010	27 450,00 €
2011	64 050,00 €

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021054

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE TRESMES ET DE SES ABORDS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POMMEUSE
Adresse administrative : AV DU GENERAL HUERNE
77120 POMMEUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Jacques ALONSO, Maire

N° SIRET : 21770371900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La municipalité va réaliser, courant 2011, un grand projet de liaison douce en bord du Grand Morin et de l'Aubertin augmentant ainsi encore les espaces de biodiversité sur le territoire communal.

Cette réalisation se fera en rives droite et gauche du Grand Morin. Cet aménagement permettra, outre la mise en valeur des espaces écologiques remarquables, la liaison entre les deux centres principaux de Pommeuse à savoir Tresmes et le Bourg.

L'aménagement de la place de Tresmes est donc complètement indispensable à la réappropriation du bord de la rivière. En effet, à chaque extrémité de la liaison douce se trouveront des lieux d'intérêts majeurs de la commune à savoir :
- mairie, église, salle des fêtes, aire de musculation et zones humides, côté Bourg,
- commerces, restaurants, écoles, aire multisports, jeux d'enfats et boules, côté Tresmes.

Description :

La place de Tresmes est en bord de la rive droite du Grand Morin et se présente actuellement comme un espace de parking mal structuré. Sa végétation empêche toute vision et accès à la rivière. L'aspect actuel n'incite ni à la promenade ni aux activité ludiques.

Le projet consiste donc à créer une véritable liaison à la rivière par des pontons et belvédères, une aire de jeu de pétanque et une aire de jeux pour les jeunes enfants, à revoir la végétation sur la place et en bord de rivière ainsi que le stationnement nécessaire aux activités commerciales. D'autre part sur la rive en vis-à-vis un terrain multisports sera implanté.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune mais aussi les touristes

Localisation géographique :
- POMMEUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	343 802,17	100,00%
Total	343 802,17	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	91 500,00	26,61%
Commune	252 302,17	73,39%
Total	343 802,17	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Divers Dispositifs en fonctionnement	10 500,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10004633

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REFECTION DES FACADES DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	185 000,00 €	30 %	55 500,00 €
	Montant Total de la subvention		55 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAMMERON
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77260 SAMMERON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Danielle KUPCZAK, Maire

N° SIRET : 21770440200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de la commune de Sammeron est de réhabiliter son patrimoine ainsi que ses équipements.

Description :
La mairie et l'école de Sameron se situent dans un même bâtiment. Celui-ci a été construit en 1896. Lors d'un précédent contrat rural, signé en 1998, la mairie a été réaménagée. Depuis aucun travaux n'a été entrepris sur cet équipement.

Aujourd'hui, la commune, dans un souci de préserver son patrimoine, aimerait entreprendre la restauration des parements extérieurs de la mairie-école.

En effet, ces derniers sont vétustes, les enduits sont ponctuellement dégradés, la peinture s'écaille, les modénatures des bandeaux et des corniches sont partiellement érodées, les protections en zinc sont en état médiocre.

Les travaux consisteront donc en une réhabilitation de la façade avec changement des volets.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune et le personnel communal

Localisation géographique :
- SAMMERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	185 000,00	100,00%
Total	185 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	55 500,00	30,00%
Fonds E.CO.LE	12 959,00	7,00%
Commune	116 541,00	63,00%
Total	185 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	55 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022530

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE ELEMENTAIRE, D'UN PREAU ET LOCAL DE RANGEMENT ET ABORDS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
		Montant Total de la subvention	91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TANCROU
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77440 TANCROU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Christian TRONCHE, Maire

N° SIRET : 21770460000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les futurs écoliers

Description :
Vu le nombre grandissant d'enfants et pour pallier de futurs sur-effectifs dès la rentrée prochaine, le conseil municipal de la commune a décidé en sa délibération du 26 mai 2010 la création d'une classe supplémentaire, d'un local de rangement extérieur, d'un préau et de la réhabilitation des sanitaires de l'école de Tancrou.

Public(s) cible(s) :
Les enfants de la commune

Localisation géographique :
- TANCROU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	362 655,94	100,00%
Total	362 655,94	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	91 500,00	25,23%
Réserve parlementaire	30 000,00	8,27%
Conseil Général Fonds E.CO.LE	39 959,00	11,02%
Commune	201 196,94	55,48%
Total	362 655,94	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009052

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL ET AMENAGEMENT DES LOCAUX EN SALLE ASSOCIATIVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	150 000,00 €	30 %	45 000,00 €
		Montant Total de la subvention	45 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIMPELLES
Adresse administrative : GRANDE RUE
77520 VIMPELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Nadine DELATTRE, Maire

N° SIRET : 21770524300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'objectif de la commune de Vimpelles est de développer, au travers de ce nouveau projet, ses politiques culturelle et sociale. Ce futur équipement sera un lieu de rencontre pour les habitants de la commune et les associations.

Description :
La commune de Vimpelles est devenue propriétaire d'un bien immobilier situé en plein cœur du village. Ce bien se trouve être une maison d'habitation plutôt vétuste d'environ 64 m² à simple rez-de-chaussée de deux pièces communicantes et deux remises donnant sur l'extérieur. Un grenier dont le plancher est en très mauvais état surmonte l'ensemble de la maison. Une parcelle de terrain d'environ 55 m² fait la liaison entre la maison d'habitation et la rue d'Heurtebize.

Le projet consiste à réhabiliter cette maison en local associatif qui comprendra un bureau, une entrée, un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite et une salle associative de 30 m² environ. Un soin

particulier sera apporté à l'isolation.

Le projet comprend également la réfection des planchers haut et bas ainsi que la couverture avec vérification de la charpente.

Concernant les aménagements extérieurs, le remplacement de la clôture existante ainsi que le ravalement du muret et de la façade principale sont prévus.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune

Localisation géographique :
- VIMPELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	150 000,00	100,00%
Total	150 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	45 000,00	30,00%
Conseil Général	29 772,00	19,85%
Commune	75 228,00	50,15%
Total	150 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Divers Dispositifs en investissement	135 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10020830

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	59 589,41 €	30 %	17 876,82 €
		Montant Total de la subvention	17 876,82 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VOINSLES
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
77540 VOINSLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Olivier HUSSON, Maire

N° SIRET : 21770527600012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Permettre de doter la commune d'un local technique pour ses agents

Description :
Actuellement la commune possède un local technique vétuste et exigu de 30 m², inadapté en termes d'espace et d'aménagements, aux besoins de la commune.

La construction d'un nouveau local technique de 76 m² situé sur une plate-forme de 386 m² clôturée, permettra de répondre aux besoins suivants :
- réaliser les aménagements nécessaires au travail de l'agent technique, en conformité avec les exigences d'hygiène et de sécurité,
- entreposer l'outillage ainsi que le matériel technique et agricole dédié aux espaces verts (tracteur-tondeuse, débrouissailleuse etc),
- stationner le véhicule communal,
- acquérir et stationner du matériel technique spécifique à l'entretien de la voirie.

Public(s) cible(s) :

Le personnel technique

Localisation géographique :
- VOINSLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	59 589,41	100,00%
Total	59 589,41	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	17 876,82	30,00%
Commune	41 712,59	70,00%
Total	59 589,41	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	17 876,82 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10022684

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CREATION D'UN POLE ENFANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	106 341,45 €	30 %	31 902,44 €
		Montant Total de la subvention	31 902,44 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANDELU
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
78770 ANDELU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Michèle BOUGNOTEAU, Maire

N° SIRET : 21780013500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La démographie du village d'Andelu a nécessité le développement de l'activité scolaire et de l'accueil de la petite enfance. Au sein d'un complexe fermé se situent : la mairie, un parc arboré et fleuri, l'école primaire et maternelle, une bibliothèque, la cantine, une garderie et la salle des fêtes. Afin de conforter cet ensemble, la municipalité souhaite créer un véritabe pôle enfance en augmentant la capacité de la cantine, en créant une nouvelle garderie périscolaire et en proposant un lieu d'accueil pour les assistantes maternelles.

Description :
Le projet de création d'un pôle enfance permettra de constuire une véritable garderie périscolaire d'environ 60 m2, alors que la garderie actuelle ne fait que 47 m2. Celle-ci disposera ainsi de 3 salles et de sanitaires. L'extension de la cantine (20 m2 supplémentaire) se fera dans le prolongement de la cantine actuelle et de la garderie, ce qui permettra un meilleur accueil des enfants dont le nombre est en constante augmentation. Le local actuel de la garderie sera libéré et aménagé pour pouvoir accueillir les assitantes maternelles. Ce dernier donne directement sur le parc de la mairie. L'isolation thermique de ce local est également prévue.

Localisation géographique :
- ANDELU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création d'un pôle enfance	106 345,45	100,00%
Total	106 345,45	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	31 902,44	30,00%
DGE	28 969,70	27,24%
Réserve parlementaire	20 000,00	18,81%
Commune	25 473,31	23,95%
Total	106 345,45	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	31 902,44 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Divers Dispositifs en investissement	112 050,00 €
	Montant total	112 050,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10017332

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT REMI SAINTE RADEGONDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
		Montant Total de la subvention	91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMANCE
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
78120 EMANCE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Françoise GRANGEON, Maire

N° SIRET : 21780209900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La municipalité d'Emancé a entrepris depuis 1995 des travaux de restauration de l'église des XIIème et XIVème siècles, dédiée à Saint Rémi et Sainte Radegonde portant sur des travaux intérieurs de l'église. La Région a d'ailleurs financé dans le cadre des contrats ruraux et du dispositif aménagement et développement rural en 1995, 2001 et 2004 des travaux concernant la démolition et la reconstitution de la voûte tel qu'elle était au XIIème siècle, la restauration de la charpente du choeur, de la nef et la réfection des sols. La commune souhaite maintenant entreprendre des travaux afin de réhabiliter l'extérieur de l'église.

Description :
Les travaux envisagés permettront la restauration des façades extérieures, la vérification et la pose de protections des vitraux, la reprise de la porte d'entrée et la pose d'une porte intermédiaire en fer forgé afin que l'église soit visible de l'extérieur et afin d'assurer une meilleure conservation du bâtiment.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- EMANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Restauration extérieur de l'église saint remi sainte radegonde	338 800,00	100,00%
Total	338 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	91 500,00	27,01%
CG 78	150 000,00	44,27%
Commune	97 300,00	28,72%
Total	338 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	91 500,00 €
	Montant total	91 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10011363

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - FOLLAINVILLE DENNEMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
		Montant Total de la subvention	91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FOLLAINVILLE DENNEMONT
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
78520 FOLLAINVILLE DENNEMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Samuel BOUREILLE, Maire

N° SIRET : 21780239600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'école élémentaire existante est composée de deux classes disjointes, ne répondant plus aux normes en vigueur. De plus compte tenu de l'évolution des services administratifs et techniques municipaux, les deux classes sont enclavées parmi divers bâtiments adminitratifs (mairie, garages municipaux, ateliers etc..). Enfin l'évolution démographique, suite à la constrution de logements prévue sur la ville entrainera une augmentation des effectifs scolaires.
Concernant le restaurant scolaire, celui-ci est installé dans des locaux exigüs et inadaptés et ne répond plus aux normes en vigueur en matière d'hygiène et ne permet plus d'acceuillir les enfants dont le nombre est en constante augmentation, dans de bonnes conditions.

La commune a donc décidé la construction d'une nouvelle école élementaire et d'un restaurant scolaire.

Description :
Le projet consiste en la création d'une école élementaire de deux classes, conçue selon le concept du développement durable qui comprendra :
- deux salles de classe;

- un bureau de direction et une salle pour les enseignants;
- un préau couvert;
- une salle polyvalente qui accueillera les activités sportives et d'éveil pendant les horaires scolaires et la garderie périscolaire et les études surveillées en dehors de ces horaires.

Il est prévue une assiette foncière pour une extension future.
Un restaurant scolaire sera adjoint à la construction qui servira hors temps scolaire de lieu d'accueil pour certaines activités liées à la petite enfance, ainsi qu'à des activités socio-éducatives telles que l'atelier lecture ou l'atelier contes.

Public(s) cible(s) :
Scolaire et périscolaire

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération est estimé à 1 050 350 € HT, plafonné à 305 000 €. Le montant de la subvention aux taux de 30% est de 91 500 €.

Localisation géographique :
- FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Construction d'une école élémentaire et d'un restaurant scolaire	1 050 350,00	100,00%
Total	1 050 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	91 500,00	8,71%
Conseil Général 78	525 000,00	49,98%
Etat DGE	30 000,00	2,86%
Commune de Follainville Dennemont	403 850,00	38,45%
Total	1 050 350,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	68 600,00 €
2012	22 900,00 €

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 09005721

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION DU MUR PIGNON OUEST DE L'EGLISE SAINT-SEVERIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	255 900,00 €	20 %	51 180,00 €
		Montant Total de la subvention	51 180,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OINVILLE S/MONTCIENT
Adresse administrative : 29 RUE DE GOURNAY
78250 OINVILLE S/MONTCIENT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Stéphane JEANNE, Maire

N° SIRET : 21780460800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'église du bourg, construite au XIIe siècle et classée aux Monuments Historiques en 1932, a connu de profonds remaniements au fil des siècles. La mauvaise reconstruction du XVIe a entraîné l'apparition de désordres structurels évolutifs dans l'église qui ont nécessité la mise en place de tirants métalliques au XIXe. Ces derniers ont eux-mêmes engendré d'autres problèmes structurels.

Les travaux les plus urgents concernent les désordres structurels rencontrés dans le mur pignon Ouest très instable et dont l'évolution est active. La tranche unique se compose de cinq chapitres : l'installation du chantier, les étaiements et échafaudages, la dépose de la couverture, la confortation du mur pignon ouest et la repose de la couverture.

Détail du calcul de la subvention :
Etant donné que la commune bénéficie d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à 40% du coût HT des travaux et de 20% du département, elle fait la demande d'une subvention régionale à 20%.

Localisation géographique :

- OINVILLE-SUR-MONTCIENT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	255 900,00	100,00%
Total	255 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC	102 360,00	40,00%
CONSEIL GENERAL	51 180,00	20,00%
CONSEIL REGIONAL	51 180,00	20,00%
Commune	51 180,00	20,00%
Total	255 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	51 180,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10003399

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : REHABILITATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	233 300,00 €	30 %	69 990,00 €
		Montant Total de la subvention	69 990,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RAIZEUX
Adresse administrative : RTE DES PONTS
78120 RAIZEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire

N° SIRET : 21780516700012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Raizeux souhaite sauvegarder son patrimoine. L'église Notre Dame de Bonne Nouvelle souffre des rigueurs du temps. Une étude diagnostic, élaborée par un architecte du patrimoine, a identifié diverses parties de l'édifice à réhabiliter pour assurer la survie du bâtiment.

Description :
L'église Notre Dame de Bonne Nouvelle de la commune de Raizeux a été probablement construite au 16ème siècle. Elle se compose d'un vaisseau couvert d'une toiture à deux pans. Des soirées musicales sont organisées dans l'église.
Les travaux proposés concernent le traitement phytosanitaire des bois de charpente, des mesures d'investigations et des travaux d'assainissement notamment sur la couverture de l'église et le clocher ainsi que la reprise des enduits et la réfection des sols.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune, les visiteurs.

Localisation géographique :
- RAIZEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réhabilitation de l'église Notre Dame de Bonne Nouvelle	233 300,00	100,00%
Total	233 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	69 990,00	30,00%
Département 78	116 650,00	50,00%
commune	46 660,00	20,00%
Total	233 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	21 000,00 €
2012	30 000,00 €
2013	18 990,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Contrats ruraux	121 486,95 €
	Montant total	121 486,95 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10008563

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE A CONDE SUR VESGRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	500 000,00 €	40 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOM ADAINVILLE BOURDONNE CONDE S/VESGRE
Adresse administrative : 1 GRANDE RUE
78113 ADAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Marie-Hélène QUINAULT, Présidente

N° SIRET : 24780038600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le regroupement pédagogique regroupant les communes d'Adainville, Bourdonné et Condé sur Vesgre souhaite construire une nouvelle école sur son territoire. En effet, l'école actuelle ne répond plus aux normes : difficultés d'accessibilité pour les enfants handicapés, salle de cantine trop petite et inadaptée, installations électriques vétustes etc.
L'école sera implantée sur la commune de Condé sur Vesgre, sur une parcelle proche de la mairie, et reliée au centre du village par une voie piétonne.

Description :
Le bâtiment, d'une surface totale d'environ 1060m2, se présentera en 2 corps principaux parallèles, implantés le long de l'allée piétonne et reliés entre eux par des volumes bas en toiture terrasse végétalisée et bardage bois, traités sous forme de galerie le long ou entre les bâtiments.
Le premier bâtiment prévoit d'abriter l'entrée principale avec le bureau de direction, une salle des enseignants avec sanitaires handicapés et vestiaires, une bibliothèque et des sanitaires enfants. La toiture de ce premier bâtiment se prolongera pour offrir un préau de 80 m2.
Le deuxième bâtiment abritera 3 salles de classes d'environ 50 m2 donnant sur la cour et un réfectoire de

90 m2 avec un office de réchauffage.
Ce bâtiment sera réalisé selon la RT 2010 et les performances visées sont celles d'un bâtiment basse consommation.
Les travaux prévu à partir 1er trimestre 2011 permettront l'ouverture du bâtiment pour la rentrée scolaire de septembre 2012.

Public(s) cible(s) :
Les élèves du regroupement pédagogique, les enseignants.

Localisation géographique :
- CONDE-SUR-VESGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Construction d'une école à Condé sur Vesgre	1 650 000,00	100,00%
Total	1 650 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	200 000,00	12,12%
Cg 78	796 838,49	48,29%
SIVOM ABC	653 161,51	39,59%
Total	1 650 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	200 000,00 €

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10018224

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : CREATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANGERVILLIERS
Adresse administrative : RUE DU CHATEAU
91470 ANGERVILLIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Roger COTTIN, Maire

N° SIRET : 21910017900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La municipalité d'Angervilliers souhaite créer un commerce multiservices sur un terrain en centre bourg Place des « Copains d'abords », à l'intersection des Routes Départementales n°132 et 838, en accompagnement des équipements publics existants (mairie, église, école) et des commerces locaux (salons de coiffure, boulangerie et pharmacie).
Afin de renforcer les activités de la commune, la municipalité souhaite implanter un commerce multiservices favorisant la vie du village.

Description :
Le principe d'aménagement retenu sera de réaliser le commerce multiservices en procédant également à la construction des accès et des stationnements liés au projet, mais aussi de préfigurer un futur projet d'aménagement de l'intégralité de la parcelle.
Le bâtiment multiservice, d'une surface d'environ 160 m2, comprendra une construction réalisée en maçonnerie traditionnelle et une charpente bois.
Le commerce multiservices pourra proposer les activités suivantes : alimentation générale, fruits et légumes, boucherie, charcuterie, crémerie, relais vente par correspondance, point poste, dépôt pressing, vente de pain les jours de fermeture de la boulangerie etc.

Au 1er étage, un logement pour l'exploitant sera également aménagé.
Les travaux doivent se dérouler en 2011 afin de permettre l'ouverture du commerce multiservices en décembre 2011.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- ANGERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création d'un commerce multiservices	657 339,50	100,00%
Total	657 339,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	91 500,00	13,92%
FISAC	161 888,24	24,63%
Commune	403 951,26	61,45%
Total	657 339,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Divers Dispositifs en investissement	19 507,12 €
	Montant total	19 507,12 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10013837

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	59 423,10 €	30 %	17 826,93 €
	Montant Total de la subvention		17 826,93 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GOMETZ LE CHATEL
Adresse administrative : 76 RUE SAINT-NICOLAS
91940 GOMETZ LE CHATEL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Mireille SCHMITT, Maire

N° SIRET : 21910275300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Gometz-le-Châtel souhaite réaliser l'aménagement d'une aire de jeux sur un terrain communal proche de deux résidences de logements sociaux. La commune n'offre qu'une aire de jeux sur tout son territoire communal, ce qui est nettement insuffisant au vu du nombre grandissant d'enfants habitants à Gometz le Châtel.

Description :
La nouvelle aire de jeux sera aménagée sur un terrain communal, au coeur d'un quartier dense, située à l'arrière de la Route Départementale 988.

L'aire de jeux comprendra deux espaces distincts pour des enfants de 3 à 6 ans et des enfants de 7 à 12 ans.

Des cheminements éclairés par des plots seront créés ainsi que divers équipements à destination tant des enfants que de ceux qui les accompagnent (jeux, mobiliers).

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune

Localisation géographique :
- GOMETZ-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2010

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
montant des travaux	59 423,10	100,00%
Total	59 423,10	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
participation Région IDF	17 826,93	30,00%
participation communale	41 596,17	70,00%
Total	59 423,10	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2010	10 434,72 €
2011	7 392,21 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2008	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	16 152,00 €
2009	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	45 000,00 €
	Montant total	61 152,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021241

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BERNES S/OISE
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95340 BERNES S/OISE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Yves OLLIVIER, Maire

N° SIRET : 21950058400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Mairie est un bâtiment construit en 1955.

Une première phase de travaux a permis la réalisation d'une extension de cet équipement. Une subvention régionale d'un montant de 91500 € a été voté lors de la CP 08-581A du 12/06/2008, a permis le financement partiel des travaux.

La commune propose de réaliser une seconde phase de travaux sur la partie ancienne de la Mairie. En effet, les locaux ne sont plus aux normes et ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Description :
Cette opération prévoit parmi les travaux programmés, l'installation d'un acenseur permettant aux personnes à mobilités réduites d'accéder aux services se trouvant au second étage de la Mairie et sur l'ensemble du bâti : le désamiantage, le ravalement, les menuiseries, le chauffage, les revêtement de sols...

Localisation géographique :
- BERNES-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	438 781,00	100,00%
Total	438 781,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL GENERAL	75 000,00	17,09%
CONSEIL REGIONAL	91 500,00	20,85%
Comune	272 281,00	62,05%
Total	438 781,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	91 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2007	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	3 465,00 €
2008	Divers Dispositifs en investissement	117 644,00 €
2009	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	9 205,00 €
	Montant total	130 314,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10021360

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : RESTAURATION DE LA FLECHE EN ARDOISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	215 984,00 €	30 %	64 795,20 €
		Montant Total de la subvention	64 795,20 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHERENCE
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
95510 CHERENCE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe VANDEPUTTE, Maire

N° SIRET : 21950157400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il s'agit de réaliser une opération lourde de restauration générale de la couverture et de la charpente de la flèche de l'Eglise.

Description :
L'Eglise de Chérence, placée sous le vocable de la translation de Saint Denis, est classée Monument Historique par arrêté du 9 juillet 1962.

Une révision générale de la couverture en ardoise a été réalisée à l'occasion de l'installation d'un relais radiotéléphone.

Le constat établi révèle que cette couverture souffre de l'oxydation des clous de pose des ardoises qui n'assurent plus leur tenue. Depuis quelques mois les dégradations s'accentuent de manière alarmante et révèlent une fragilité générale que les travaux d'entretien ne permettent plus de contenir.

Localisation géographique :

- CHERENCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	215 984,00	100,00%
Total	215 984,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL GENERAL	53 996,00	25,00%
CONSEIL REGIONAL	64 795,20	30,00%
DRAC	43 196,80	20,00%
reserve parlementaire (sollicité)	10 799,20	5,00%
Commune	43 196,80	20,00%
Total	215 984,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	64 795,20 €

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10009248

Commission Permanente du 17 novembre 2010

Objet : MISE EN VALEUR DE TROIS CROIX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	48 302,12 €	30 %	14 490,64 €
		Montant Total de la subvention	14 490,64 €

Imputation budgétaire : 905-53-20414-153001-HP53-001
15300103-Fonds d'intervention, aménagement-équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NUCOURT
Adresse administrative : 1 RUE PUITS
95420 NUCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Alain PRACHE, Maire

N° SIRET : 21950459400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2011
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La municipalité, convaincue que le petit patrimoine rural constitue un élément majeur de l'identité des villages, qu'il s'agisse de fontaines, de croix, de lavoirs..., propose, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, de restaurer trois croix : la croix des moutiers, la croix blanche, la croix de la mare.

Description :
La croix du Moutier, située à l'entrée du village, disparait visuellement car elle est cachée derrière une clôture grillagée de deux mètres de hauteur. Le projet consiste à sortir la croix de l'enceinte grillagée. La mise en valeur de cet édifice sera assurée par la pose d'un mur en arrière de la croix. Une finition en pavés et verdure achévera la mise en valeur.
La croix de la Mare, située en sortie de village, sera mise en valeur en protégeant la base arrière du fossé, qui en mine l'assise, en le canalisant et en positionnant un écran de verdure.
La croix Blanche, située en entrée du village, sera mise en valeur par un arc de cercle de verdure placé à l'arrière et en positionnant un pavage face à la croix pour créer un relief.
Les travaux portent notamment sur l'installation des chantiers le nettoyage des sites, les terrassements, les encaissements complémentaires, la préparation du sol, l'engazonnage, le pavage de grés, les

chemins d'accès, les murets en pierre, la fourniture et la pose de clôture, la réalisation de profil de béton pour le fossé, la pose de bornes en pierre, la plantation de plantes vivaces, de haies persistantes et d'arbres...

Public(s) cible(s) :
Tout public

Localisation géographique :
- NUCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	48 302,12	100,00%
Total	48 302,12	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	14 490,64	30,00%
CONSEIL GENERAL	12 075,54	25,00%
FONDS PROPRES	21 735,94	45,00%
Total	48 302,12	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2011	14 490,64 €